

DEVARIM

5774



n°230



Dédié au mariage prochain de Moshé Sabat ben Annette

## LA PARACHA EN RÉSUMÉ

Le 1er Chevat, 37 jours avant de quitter ce monde, Moïse reprend l'ensemble de la Torah devant le peuple d'Israël, passant en revue les événements qui ont jalonné un voyage de 40 années dans le désert ainsi que les lois que le peuple a reçu de D.ieu. Moïse réprimande le peuple pour ses faiblesses et ses erreurs, l'encourage à garder la Torah et observer ses commandements dans la Terre que D.ieu lui donne pour héritage éternel mais que Moïse ne connaîtra pas. Moïse rappelle la nomination des juges qu'il a faite pour soulager la charge d'établir la justice et d'enseigner la parole de D.ieu. Il revient aussi sur le voyage dans le désert, avec tous les dangers physiques qu'il comporte, sur l'envoi des explorateurs qui ont conduit le peuple au désespoir et entraîné le décret de D.ieu par lequel toute la génération de la sortie d'Égypte a dû périr dans le désert. « Aussi contre moi », dit Moïse, « D.ieu s'est mis en colère de votre fait et m'a dit: 'toi aussi, tu n'iras pas là-bas (en Terre Promise)' » Moïse revient aussi sur des événements plus récents : le refus des peuples d'Amon et Moab de permettre au peuple juif de traverser leur terre, les guerres victorieuses contre les rois Émoréens Sihon et Og, et l'établissement des familles des tribus de Réouven, Gad et la moitié de Ménaché sur les terres ainsi conquises.

Moïse revient aussi sur ses recommandations à Josué, son successeur qui mènera le peuple dans la conquête de la Terre Promise: « Ne les craint pas, car D.ieu combattra pour toi ».

La section de Dévarim est toujours lue le Chabbath qui précède le 9 Av, jour marquant la destruction du Temple de Jérusalem à deux reprises. Ce Chabbath porte le nom de « Chabbath 'Hazone », ce qui signifie « Chabbath de la vision », référence au premier mot de la Haftara lue après la lecture de la Torah et qui décrit la vision prophétique d'Isaïe portant sur la destruction du Temple.



## UN TRÉSOR DE LA PARACHA

Devarim se découpe en 3 parties

*Devarim (1,1-5) « Voici les paroles que Moshé adressa à tout Israël... Le premier du onzième mois, Moshé parla aux Bnei Israël... sur l'autre rive du Jourdain, au pays de Moab, Moshé commença à expliquer cette loi et il dit... »*

Dans les cinq premiers versets du livre de Devarim, le fait que Moshé ait parlé aux Bnei Israël, est mentionné trois fois : « Voici les paroles que Moshé adressa... », « Moshé parla aux Bnei Israël... », et : « Moshé commença à expliquer cette loi et il dit... »

En effet, ces cinq versets constituent une sorte de sommaire de tout le livre de Devarim, qui est lui-même divisé en trois parties – en contrepartie des trois livres de Chemot, Vayikra et Bamidbar.

« Voici les paroles que Moshé adressa à tout Israël... » : représente la première partie faite de morale et de reproches. C'est la raison pour laquelle on fait une allusion rapide aux fautes commises par les Bnei Israël. Elle se termine au cinquième chapitre de la Parasha Va'et'hanan.

« Moshé parla aux Bnei Israël, en se conformant entièrement aux ordres du Seigneur à leur sujet... » : représente la deuxième partie, qui commence par les dix commandements et se termine au vingt septième chapitre. Elle contient les commandements de la Torah.

« Moshé commença à expliquer cette loi et il dit... » : représente la dernière partie des bénédictions et malédictions, qui est elle-même introduite par le verset : « Tu écriras sur les pierres les paroles de cette loi, en les expliquant bien » Devarim (27,8) : on y trouve en effet des explications sommaires sur l'accomplissement des Mitzvoth.

PARACHA : DEVARIM



PARIS - ILE DE FRANCE

Entrée : 21h13 • Sortie : 22h29

### Villes dans le monde

Lyon	20h53 • 22h03	Nice	20h36 • 21h46	Los Angeles	19h37 • 20h38
Marseille	20h42 • 21h51	Jerusalem	19h00 • 20h19	New-York	19h55 • 21h01
Strasbourg	20h50 • 22h04	Tel-Aviv	19h16 • 20h19	Londres	20h33 • 21h54
Toulouse	21h01 • 22h09	Bruxelles	21h12 • 22h32	Casablanca	19h16 • 20h16



**Le livre du Chabbath pour toute la famille**  
pour le commander : 01 80 91 62 91 ou [www.torah-box.com](http://www.torah-box.com)



## IL ÉTAIT UNE FOIS LA PARACHA

**'Hozé de Lublin : « ne soyez pas comme moi »**

*Dévarim (1, 11) : « Que Hachem le Dieu de vos pères vous ajoute comme vous un millier de fois »*

Un Chabbath, le 'Hozé de Lublin était assis à table et il se mit à se réprimander lui-même avec de dures paroles, comme s'il était un criminel endurci de la génération. Quand les 'hassidim qui se trouvaient à sa table l'entendirent, ils s'en allèrent l'un après l'autre, par crainte : s'il en était ainsi de leur Rabbi, que pouvait-on dire d'eux-mêmes ? Tout à coup, le 'Hozé se tut car il avait perçu leur embarras, et il leur dit : "Puisse Hachem vous aider à ce que vos petits-enfants ne soient pas pires que moi..."

C'est ainsi que le Rav Leibele Eiger de Lublin, le petit fils du gaon Rabbi Akiba Eiger, explique le verset ci-dessus.

Quand Moché a vu que le cœur des bnei Israël se briser à cause de ses remontrances, il a eu peur qu'ils tombent dans la tristesse, c'est pourquoi il leur a dit immédiatement : "Que Hachem vous ajoute comme vous un millier de fois", c'est-à-dire bien que je vous aie réprimandés, je voudrais qu'il y en ait beaucoup comme vous, des juifs droits, pendant toutes les générations...



## "ET TES YEUX VERRONT TES MAÎTRES"



Rabbi Yaakov Kamenetzky



## AU "HASARD" ...

**Ticha bé'av : s'assurer de la reconstruction du Temple**

Un jour, un homme rebelle a demandé à Rabbi Yossef Dov de Brisk par provocation :

"Pourquoi les juifs prennent-ils le deuil durant la période séparant le 17 Tamouz du 9 Av et le jour du 9 Av lui-même ? Cela ne peut rien changer à la situation ! »

Le Rav lui a répondu : « Je vais vous l'expliquer à l'aide d'une parabole : imaginez qu'un incendie se déclare dans une ville et détruit de nombreuses maisons. Si un habitant quitte sa maison brûlée sans se préoccuper de ce qui s'y est passé, abandonnant même les objets épargnés par l'incendie, nous considérerions tous qu'il n'a pas l'intention d'y retourner pour la reconstruire. En revanche, celui qui se donne de la peine, recherche ses objets au milieu des tas de cendres, ramasse minutieusement chaque brique épargnée et nettoie l'emplacement de sa maison, a très certainement l'intention de la reconstruire bientôt.

Il en est de même pour nous, a conclu Rav Yossef : Tant que nous prenons le deuil pour la destruction de Jérusalem et pour l'incendie de notre sainte et glorieuse maison, nous pouvons être assurés de sa reconstruction prochaine et de nos jours..."



## LE RÉCIT DE LA SEMAINE

### Menottes ou Téfilines ?

En octobre 1973, un groupe de jeunes gens fut envoyé par le Rabbi dans la Yechiva qui venait d'être fondée à Miami, en Floride.

Nous avons entendu parler d'un collègue qui était fréquenté par un grand nombre d'étudiants juifs. Un vendredi après-midi, nous nous sommes installés à la sortie de l'école, avec une table pliante et quelques paires de Téfilines juste avant la fin des cours. Quand les étudiants sortirent, ils furent surpris mais enchantés que nous leur propositions de mettre les Téfilines. Bien vite, il se forma une longue queue de jeunes garçons qui attendaient leur tour. Tout se passa très bien et, le vendredi suivant, nous sommes retournés ainsi que les semaines suivantes. Mais un jour le directeur du collège sortit et remarqua ce qui se passait. Furieux, il nous interpella : «Arrêtez ! Vous n'avez pas le droit de faire cela ici ! C'est anticonstitutionnel !»

- Nous sommes désolés mais nous ne faisons rien de mal ! Ce sont des Téfilines et tous les garçons et hommes juifs sont supposés les mettre chaque jour. Nous ne faisons qu'aider les étudiants juifs à accomplir leur devoir religieux !

- Foutaise ! Moi aussi je suis juif mais personne ne fait plus ce genre de choses. De plus, cela s'appelle de la coercition religieuse. Je n'admettrai pas que la religion s'incruste dans mon école publique !

- Je voudrais vous faire remarquer que nous ne sommes pas stationnés dans l'enceinte de votre école mais à l'extérieur. Nous sommes citoyens d'un pays de liberté, ce qui comprend la liberté de culte. Vos étudiants n'auraient-ils pas le droit de pratiquer leur religion dans ce pays ?

- Si vous ne partez pas immédiatement (il était furieux), j'appelle la police !

Il tourna les talons, l'air courroucé.

Nous avons décidé d'ignorer ses menaces. Après tout, nous étions les émissaires du Rabbi, nous ne faisons absolument rien d'illégal et, de toute manière, le directeur ne mettrait certainement pas ses paroles à exécution.

Nous avons néanmoins préféré nous installer un peu plus loin afin de pas être accusés de bloquer la sortie du collège ou de gêner la circulation.

Quand le directeur se plaignit encore une fois, nous avons carrément traversé la rue. Et nous étions tellement occupés à aider les jeunes gens à mettre les Téfilines que nous n'avons pas remarqué l'officier de police qui approchait jusqu'à ce qu'il s'écrie : «Arrêtez tout cela et partez d'ici immédiatement !»

Persuadés que la justice et le bon Dieu étaient de notre côté, nous avons refusé d'obtempérer en expliquant : «Nous ne contrevenons à aucune loi ! Nous agissons sur la voie publique, nous ne procédons à aucun prosélytisme, nous aidons simplement des jeunes Juifs à accomplir leur devoir religieux. Nous ne forçons personne !» Mais l'officier de police n'était pas impressionné : «Si vous ne partez pas, je vous arrêterai !»

Les forces du mal devaient vraiment être désespérées pour en arriver à ce point ! pensions-nous. Mais nous n'allions pas céder pour autant, nous avons une mission importante à accomplir et, de plus, les étudiants continuaient à faire la queue devant notre stand.

Le policier sortit les menottes de sa poche.

«Vous allez voir que nous sommes sérieux !» menaçait-il et nous nous retrouvâmes menottés, donc dans l'incapacité de continuer à mettre les Téfilines à qui que ce soit : «Allez-vous quitter ce trottoir maintenant ou dois-je vous emmener au commissariat ?» demanda l'officier avec un sourire sarcastique.

«Bon, d'accord ! Nous partons !»

Le policier dégagea les menottes tandis que le directeur de l'école qui avait suivi la scène gloussait de satisfaction : «Voilà qui leur apprendra à ne plus recommencer !»

Il ignorait que les émissaires du Rabbi ne se laissent pas démonter si facilement. Quand Rav Chalom Ber Lipsker entendit ce qui était arrivé, il nous assura que nous pourrions retourner dès le vendredi suivant à notre porte, face au collège. Le vendredi suivant, le maire – non-juif – de Miami, M. Chuck Hall se déplaça en personne et se posta devant la porte du collège pour montrer combien il était attaché à la liberté de culte. Il tint à serrer chaleureusement la main de chacun d'entre nous et désigna un endroit

où nous pourrions placer notre table. Il tint à se faire photographe, souriant, au milieu de nous – étudiants barbus et en chapeaux de la Yechiva de Miami – pour immortaliser son soutien à notre cause. Incrédule, le directeur juif du collège observait la scène d'un œil morne.

Espérant néanmoins démontrer que lui défendait la démocratie et le mode de vie américain, il s'approcha d'un de ses étudiants qui venait juste de mettre les Téfilines et qui remettait sa veste :

- Pourquoi permettez-vous à ces fanatiques de vous traiter ainsi ? demanda-t-il d'une voix qui se voulait autoritaire.

- Mais c'est ma religion ! répondit le jeune homme sur un ton d'évidence. Je ne sais pas ce que vous ressentez pour la vôtre mais moi, j'aime ma religion et j'en suis fier !

A dater de ce jour, il n'y eut plus d'opposition.

Traduit par Feiga Lubecki

La sidra de la semaine



## UNE LOI, CHAQUE SEMAINE

### Payer l'école avec le Maasser ? (Rav Rahamim ANKRI)

#### Peut-on payer les écoles avec l'argent du Ma'asser ?

D'après le Choul'han 'Aroukh (chap 251 alinéa 3) on a le droit d'utiliser l'argent du Maasser pour payer la scolarité de ses enfants ce qui est considéré comme de la Tsédaka.

Mais attention, cela dépend de leurs âges ! Tant qu'ils n'ont pas la capacité de travailler vous ne pourrez pas payer leurs scolarité avec le Maaser (D'après le Choul'han 'Aroukh jusqu'à l'âge de 6 ans. C'est aussi l'avis du Rav Ovadia Yossef dans Yabia Omer -yoraé déa 58,45. Par contre d'après l'avis du Rav Moché Feinstein, aujourd'hui où les enfants sont un peu moins débrouillards il faudra attendre jusqu'à 9 ans).

Pour une personne qui a une bonne situation financière, il est mieux d'utiliser cet argent afin d'aider des nécessiteux.



## PERLE `HASSIDIQUE

« Le mal n'est que l'absence de bien. Il n'a pas d'existence propre et se dissipe à la lumière du bien. »

(Rabbi de LOUBAVITCH)

## QUIZZ PARACHA

1. Pourquoi Moché a-t-il attendu de faire tomber le roi d'Emori avant de faire ses remontrances aux Bné-Israël ?
2. Pourquoi les Bné-Israël n'avaient-ils pas le droit de provoquer Ammon ?
3. Comment Hachem a-t-il suscité de la crainte auprès des autres peuples quand ils ont entendu le « bruit des Bné-Israël » ?

1. Ainsi, c'était plus facile de les réprimander, puisqu'ils ne pouvaient pas dire « Quel droit a-t-il sur nous ? Nous a-t-il fait entrer dans le Pays comme il l'avait promis ? »

2. En récompense de l'attitude pudique de leur aïeule (la benjamine de Lot) qui n'a pas divulgué ce que lui avait fait son père.

3. Pendant la guerre contre 'Og, le soleil s'est immobilisé en faveur des Bné-Israël et le monde entier l'a vu.

- « Chavoua Tov » est un feuillet hebdomadaire envoyé à environ 40.000 francophones dans le monde.
- Dédiez un prochain feuillet pour toute occasion : 01.80.91.62.91 – [contact@torah-box.com](mailto:contact@torah-box.com)
- Communautés, Ecoles ou tout autre Etablissement : recevez ce feuillet chaque semaine.

Ont participé à ce numéro :  
'Hevrat Pinto, Jonathan Berdah.

Nos partenaires

**Juif.org**



**Torah-Box.com**

Diffusion de Judaïsme aux francophones dans le monde  
sous l'impulsion du Tsadik Rabbi David ABI'HSSIRA et du Grand-Rabbin Yossef-Haim SITRUK  
Tél. France : 01.80.91.62.91 – Tél. Israël : 077.466.03.32 – Web : [www.torah-box.com](http://www.torah-box.com) - [contact@torah-box.com](mailto:contact@torah-box.com)